

CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe

PROSPECTUS SIMPLIFIE

Ce prospectus simplifié ne contient que les informations essentielles relatives au compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO – Grande Europe (ci-après le “Compartiment”), qui est un des compartiments de la SICAV CARMIGNAC PORTFOLIO (ci-après la « SICAV »).

Une copie du Prospectus complet de la SICAV ainsi que du dernier rapport annuel contenant les comptes annuels et/ou semi-annuels sont disponibles au siège social de la SICAV gratuitement et sur simple demande des investisseurs qui le souhaiteraient.

Les personnes souhaitant souscrire à des Actions de la SICAV devront s’informer eux-mêmes quant à la législation et la réglementation en vigueur dans les pays de leur domicile, de leur résidence ou de leur nationalité.

Ce prospectus simplifié fut préparé en français et peut être traduit dans d’autres langues. De telles traductions devront rester fidèles au contenu du texte français. En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques, le français prévaudra.

Sauf indication contraire, les termes définis dans le Prospectus complet ont la même signification que dans le prospectus simplifié.

Important: en cas de doute concernant le contenu de ce document, veuillez consulter votre agent de change, votre banque, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier.

Compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO – Grande Europe

Objectifs d’investissement de la SICAV

L’objectif de la SICAV est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible et de les faire bénéficier d’une gestion professionnelle. Elle fournira à ses actionnaires une possibilité de placement dans plusieurs portefeuilles de valeurs mobilières diversifiées à l’échelle internationale afin de réaliser à long terme une plus-value du capital, tout en ne négligeant pas les aspects revenus immédiats des portefeuilles.

L’actionnaire a la faculté de choisir, en fonction de ses besoins ou de ses propres perspectives d’évolution des marchés, le niveau des investissements qu’il souhaite réaliser dans l’un ou l’autre compartiment de la SICAV.

La SICAV ne garantit pas que l’objectif visé puisse être atteint en fonction de l’évolution positive ou négative des marchés. En conséquence, la Valeur Nette d’Inventaire peut aussi bien diminuer qu’augmenter. La SICAV ne peut en conséquence garantir la pleine réalisation de son objectif.

L’objectif principal des actions CAP dans le Compartiment réside dans un accroissement de capital, qui revient à la SICAV.

Politique d'investissement du Compartiment

L'objectif de ce Compartiment est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant ses actifs principalement en actions des pays membres de l'Union Européenne, et à titre complémentaire en actions des pays européens non-membres ou candidats à l'adhésion auxquels s'ajoutent la Russie et la Turquie.

Toutefois en ce qui concerne les placements en Russie ceux-ci ne peuvent dépasser conjointement avec ceux en valeurs mobilières autres que celles décrites à l'article 3.1.1 du prospectus 10% des avoirs nets du Compartiment.

Les actifs qui ne seront pas investis en actions des pays définis ci-dessus, seront placés de préférence, mais sans que cela ne soit systématique, en valeurs mobilières internationales.

Ce Compartiment pourra recourir aux techniques et instruments des marchés dérivés tels que les options et les contrats à terme, à condition que ce recours soit fait conformément à la politique d'investissement du portefeuille.

Accessoirement, le Compartiment pourra détenir des liquidités.

A titre accessoire, le Compartiment pourra investir en d'autres valeurs mobilières en fonction des anticipations de marché.

Profil du risque

Le profil de risque du compartiment est à apprécier sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Le compartiment est classé à la classe de risque (3) d'une échelle de risque allant de 0 (risque le plus faible) au risque 6 (risque plus élevé) ; le risque (0) signifie une volatilité très faible, mais ne signifie pas un risque zéro.

Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les actifs du Compartiment sont sujets aux fluctuations des marchés internationaux et aux risques inhérents aux investissements en Valeurs Mobilières et autres avoirs dans lesquels le Compartiment investit.

Du fait de la politique d'investissement du Compartiment, les principaux risques encourus sont :

- Risque actions : le Compartiment est exposé au risque actions des pays membres de l'Union Européenne, et à titre complémentaire au risque action des pays européens non-membres ou candidats à l'adhésion auxquels s'ajoutent la Russie et la Turquie.
- Risque de change : le Compartiment est exposé au risque de change par l'acquisition de titres libellés dans une devise autre que l'euro ou indirectement par l'acquisition d'instruments financiers libellés en Euro dont les investissements ne sont pas couverts contre le risque de change ainsi que des opérations de change à terme de devise.
- Risque de liquidité : le Compartiment est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le Compartiment intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
- Risque de contrepartie : le Compartiment est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Par ailleurs, il est à noter que la gestion adoptée par le Compartiment est de type discrétionnaire; elle repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe dès lors un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Les actionnaires ne bénéficient d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Les actionnaires doivent être conscients que les investissements sur les marchés émergents impliquent un risque supplémentaire en raison de la situation politique et économique des marchés émergents qui peut affecter les valeurs d'investissements.

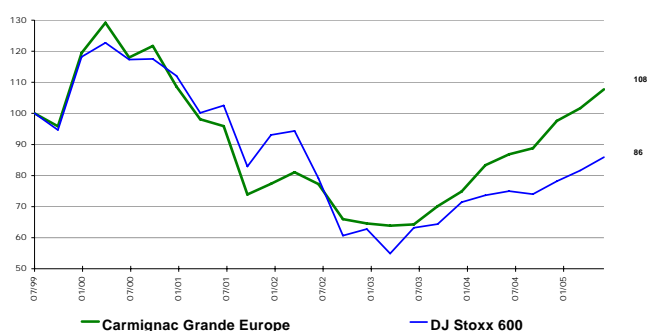
Pour plus de détails sur les risques inhérents à l'investissement dans le Compartiment, il est conseillé aux investisseurs de se référer au prospectus complet.

Profil de l'investisseur

Ce compartiment s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques ou morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs internationales. Du fait de l'exposition du Compartiment sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Compartiment. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Performance



Les performances passées du Compartiment ne constituent pas une garantie des performances futures.

Caractéristiques des actions

Catégorie d'actions	Politique de distribution	Forme des actions	Devises de libellé	Souscripteurs autorisés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Code ISIN
Classe A	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	EUR	Tous souscripteurs	1 action	1 action	LU 0099161993
Classe E	Capitalisation	Nominative/ au porteur*	EUR	Tous souscripteurs	1 action	1 action	

(*) Pour les actions au porteur, il n'y aura pas de matérialisation de titres.

Frais et Charges

Droits et commissions relatifs aux souscriptions, aux rachats et aux conversions

Droits acquis au compartiment	Classe A	Classe E
Droit d'entrée	Néant	Néant
Droit de sortie	Néant	Néant
Commission de conversion	Max. 1% de la VNI applicable par action	Néant

Commissions acquises aux distributeurs	Classe A	Classe E
Commission de souscription	Max.4% de la VNI applicable par action	Néant
Commission de sortie	Néant	Néant
Commission annuelle de distribution (payable mensuellement)	Max. 0,60% de la moyenne des actifs nets du compartiment	Max. 1,35% de la moyenne des actifs nets du compartiment

Principales charges supportées par le compartiment

Commissions supportées par le compartiment	Classe A	Classe E
Banque dépositaire	0,10% de la moyenne des actifs nets	
Agent Administratif	25.000 EUR + frais sur opérations de brokerage	13.000 EUR + frais sur opérations de brokerage
Conseiller en investissement	0,40% de la moyenne des actifs nets + une commission de 20% sur la surperformance du Compartiment	
Gestionnaire financier	0,40% de la moyenne des actifs nets + frais sur opérations de brokerage	

Toutes ces charges sont annuelles et sont payable et calculée trimestriellement.

Les investisseurs sont invités à se reporter au Prospectus complet pour connaître le détail de ces frais.

Total Expense Ratio (TER)

Année 2003 = 5,28 / Année 2004 = 7,77 / Année 2005 : 2,90

Fiscalité

Il appartient à chaque actionnaire de s'informer au sujet du traitement fiscal qui lui est applicable du fait de la loi de son pays, de sa nationalité ou de sa résidence.

Sous la législation actuelle, les actionnaires n'ont à acquitter au Grand-Duché de Luxembourg aucun impôt sur les revenus (ce qui n'inclut pas une éventuelle retenue à la source), sur les plus-values, sur les donations entre vifs, sur les successions, ni à aucun autre impôt, sauf toutefois (a) les actionnaires ayant leur domicile ou résidence ou un établissement stable au Luxembourg, (b) certains non-résidents de Luxembourg qui détiennent 10% ou plus du capital social de la Société et qui cèdent tout ou partie de leurs actions dans les 6 mois de leur acquisition et (c) dans certains cas limités, certaines catégories d'anciens résidents du Luxembourg s'ils possèdent 10% ou plus du capital social de la Société.

Les Actionnaires peuvent néanmoins, sous certaines conditions, être assujettis à la retenue à la source. Ainsi, la loi luxembourgeoise du 21 juin 2005, entrée en vigueur le 1er juillet 2005, a transposé une directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union Européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

Cette loi a pour objet d'introduire une retenue à la source sur les revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts effectué au Luxembourg en faveur de bénéficiaires effectifs, personnes physiques, qui sont des résidents fiscaux d'un Etat membre de l'Union européenne autre que le Luxembourg.

En application de cette loi, le taux de retenue à la source applicable augmente progressivement dans le temps. Il est de 15% actuellement. Il passera à 20% du 1er juillet 2008 au 30 juin 2011 et sera augmenté à 35% à compter du 1er juillet 2011. La retenue à la source ne sera pas appliquée si le bénéficiaire effectif autorise expressément l'Agent Payeur à communiquer des informations aux autorités de son Etat de résidence fiscale.

Les dispositions qui précèdent sont basées sur la législation actuellement en vigueur et sont sujettes à des modifications.

Il est recommandé aux souscripteurs éventuels et aux actionnaires de se renseigner et, si besoin en est, de se faire conseiller au sujet des lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité et le contrôle des changes) applicables à la souscription, l'achat, la détention et la réalisation d'actions dans leur pays d'origine, de résidence et de domicile.

L'attention des actionnaires fiscalement domiciliés en France est attirée sur le fait que le compartiment Carmignac Grande Europe est éligible au plan d'épargne en actions (PEA), à savoir qu'il est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits éligibles au PEA.

Publications

La valeur nette d'inventaire du compartiment ainsi que le prix d'émission peuvent être obtenus chaque jour bancaire ouvrable à Paris, tel que précisé dans les articles 21 et 22 des statuts de la Société, au siège social de la Société ou auprès de CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme F-75001 PARIS. Elle peut également être consultée, 24h sur 24 par appel au numéro +33 1 42 61 62 00 et sur le site Internet de CARMIGNAC GESTION à l'adresse suivante : www.carmignac-gestion.com

Souscrire, Convertir, Transférer et Racheter des Actions

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat reçues avant 18:00 heures le jour précédent le jour d'Evaluation par la Société, la banque dépositaire ou tout autre établissement désignés par la Société, et transmises à l'administration centrale à Luxembourg avant 13:00 heures le jour d'Evaluation seront exécutées, si elles sont acceptées, sur base de la VNI calculée au Jour d'Evaluation. Les demandes reçues après cette échéance seront exécutées sur base de la VNI calculée au premier Jour d'Evaluation qui suivra le Jour d'Evaluation donné.

Pour plus de détails sur les souscriptions, rachats et conversions d'actions dans le Compartiment, il est conseillé aux investisseurs de se référer au prospectus complet.

Informations complémentaires

Structure juridique	SICAV (société d'investissement à capital variable) soumise aux dispositions contenues dans la première partie de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif. Cette SICAV est une SICAV autogérée aux termes des Articles 27, 85 et 86 de la loi du 20 décembre 2002.
Société, Date d'immatriculation	CARMIGNAC Portfolio 30 juin 1999
Siège Social	50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg
Date de la dernière version du Prospectus complet	Février 2007
Exercice Social	Du 1 janvier au 31 décembre
Autorité de Surveillance	CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier)
Promoteur	Carmignac Gestion 24, place Vendôme F-75001 Paris
Banque Dépositaire	Fortis Banque Luxembourg S.A. (anciennement Banque Générale Du Luxembourg S.A.) 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg
Agent Domiciliaire et Agent Administratif	Fortis Banque Luxembourg S.A. (anciennement Banque Générale Du Luxembourg S.A.) 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg
Conseiller en Investissement	Carmignac Portfolio Advisory 3, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg
Gestionnaire Financier	Carmignac Gestion Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg
Distributeurs et Personnes de contact	Fortis Banque Luxembourg S.A. (anciennement Banque Générale Du Luxembourg S.A.) 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg Monsieur Fernand Lippert Tél: + 352 42 42 6286 Fax: + 352 42 42 6500 e-mail:fernand.lippert@fortis.lu
	Carmignac Gestion Luxembourg 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg Monsieur Patrick Giry Tél: + 352 46 70 60 22 Fax: +352 46 70 60 30 E-mail: pgiry@carmignac-gestion.lu
Réviseurs	Deloitte 560, rue Neudorf L – 2220 Luxembourg
Date de création du Compartiment	30 juin 1999
Durée	Illimitée
Pays de distribution	Luxembourg, Italie, Allemagne, Suisse, Belgique, France, Pays-Bas et Espagne